

# MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf J-C. BENIGAUD, absent, et D. DECARME et A. FRAGNE, excusés, a traité les questions suivantes :

► **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE** : après exposé du contexte législatif de la loi N.O.T.R. et de ses différents décrets d'application, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la compétence "eau potable" à la communauté de commune du Pays d'Urfé au 1er janvier 2020 ou son maintien dans les compétences communales jusqu'au 1er janvier 2026. Après vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal demande à M. le Préfet de conserver cette compétence au niveau communal.

► **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT** : de même, pour la compétence assainissement, la loi laisse la possibilité aux communes qui exercent cette compétence, de repousser son transfert à la communauté de communes dont elles dépendent au 01/01/2026. Une étude a été confiée par la communauté de communes d'Urfé à un bureau d'études spécialisé pour étudier les modalités et coûts de cet éventuel transfert à l'intercommunalité ; l'étude des différentes hypothèses montre que si le transfert présente l'avantage de décharger les communes d'une gestion administrative, technique et/ou financière non négligeable, le coût final pour l'usager sera dans tous les cas à la hausse. Aussi, le conseil municipal, conscient d'avoir déjà augmenté les redevances de façon significative en 2017 et désireux de suivre jusqu'au bout le projet de restructuration de la station qu'il prépare depuis plusieurs années, se prononce là aussi à l'unanimité pour conserver cette compétence jusqu'en 2026.

► **PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE SERVICE** : la démission de la personne qui assurait l'entretien de la salle des fêtes et à qui devait revenir à la prochaine rentrée le remplacement de la personne gérant la cantine et le ménage de l'école qui part en retraite, a conduit la commune à réorganiser la distribution des tâches d'entretien et de service et à faire appel, parmi les personnes qui s'étaient fait connaître comme intéressées, à celles qui permettraient de faire face au mieux à toutes ces tâches très diversifiées et demandant disponibilité, souplesse, fermeté, polyvalence tout en n'offrant qu'un temps partiel et des horaires fragmentés. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation et les recrutements proposés par les adjointes pour le bon fonctionnement de la salle des fêtes, de la cantine, de la garderie, du ménage de l'école et de la mairie ; il approuve également les essais et tuilages lancés avant la fin de l'année scolaire, pour une bonne continuité des services.

### ► **QUESTIONS DIVERSES :**

- **ECOLE** : l'académie confirme la création d'un poste supplémentaire d'enseignant à mi-temps dans notre école dès la rentrée de septembre, suite à la demande des parents et des élus qui s'inquiétaient des effectifs trop chargés.

- **CHEMINS** : un élargissement de chemin est demandé au Bouchet, visite sur place à prévoir.

- **TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :**

\* visite du chantier en cours à la garderie et approbation du devis supplémentaire pour le doublage des murs en raison du mauvais état du support.

\* approbation du devis de fourniture et pose de revêtements de sol PVC dans les 3 maisons locatives, pour remplacer certains parquets flottants qui ont gonflé suite à des infiltrations. Le chantier de 3 ou 4 jours est programmé du 23 au 27 septembre.

\* remplacement du système de production d'eau chaude par un cumulus dans le logement de l'ancienne mairie ; étude à prévoir pour le remplacement du chauffage pour ce logement.